



Partie réservée au ministère
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Entré le 14 DEC. 2021
201332

## Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

### Références

Maître d'ouvrage

Nom :	Administration des	Prénom :	Ponts et Chaussées
N°, rue :	1, rue de Stavelot		
Code postal :	9280	Localité :	Diekirch
Téléphone :	2846-3100		
Email :	carine.hubsch@pch.etat.lu		

Bureau  
(d'architecture, d'études)

Nom :	B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils		
N°, rue :	2, rue des sapins		
Code postal :	2513	Localité :	Senningerberg
Téléphone :	349090		
Email :	emajerus@best.lu		
V/référence :			

### Situation géographique

Commune :	Redange/Attert		
Section :	E de Reichlange		
N° parcelle(s) cadastrale(s) :	32/1066		
	Domaine public de la voirie :	N22	
Lieu-dit :	Langwies		

### Description du projet

Désignation exacte :

Reconstruction partielle de l'OA324 entre Reichlange et Redange Installation de transport (Art. 8) répondant à un but d'utilité public (Art. 6.3).
---

Description précise :

Les travaux sur l'ouvrage en question consistent dans le remplacement du pont en voûte par un ouvrage cadre en béton armé avec un revêtement du radier en pierres naturelles. L'ouvrage intermédiaire sera totalement démoli, ainsi qu'une partie de la buse DN2000, afin qu'un ruisseau à ciel ouvert entre l'aire de repos et la route nationale puisse être aménagé. De petites réfections au mur de tête et à l'intérieur de la buse sont également envisagées.
---

### Liste des pièces à joindre à la demande (toutes les pièces en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait de la carte topographique avec indication du lieu d'implantation du projet (1:20000)
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

#### + En cas de construction, d'agrandissement ou de changement d'affectation d'une construction existante

- Toutes les informations relatives à la conception, à l'exploitation et aux dimensions du projet à autoriser
- Un justificatif du besoin réel de la construction, de l'agrandissement ou du changement d'affectation
- Dans le cas d'un agrandissement ou du changement d'affectation pour des constructions légalement existantes, les preuves qui ont fait l'objet d'exécution conforme à toutes les autorisations délivrées par le ministre, ou qui ont été légalement érigées avant toute exigence d'autorisation par le ministre, et dont tous travaux, de la première érection jusqu'à maintenant ont été dûment autorisés et légalement effectués
- Les plans de construction indiquant la destination spécifique de la construction comprenant :
  - Les plans d'implantation
  - Des vues
  - Des coupes longitudinales et transversales avec les dimensions
  - Une description exacte du mode de construction et des matériaux
- Un relevé exhaustif des modifications au terrain naturel
- Le plan de l'aménagement des alentours et des accès
- Un extrait cadastral de la parcelle d'implantation datant de **moins de trois mois** (1:2500)
- Un extrait du plan d'aménagement général en vigueur indiquant le classement de la parcelle

#### + En cas de construction agricole, horticole, maraîchère ou viticole

- Une preuve que l'exploitation est opérée à titre principal au sens de la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales

#### + En cas de projet affectant potentiellement une zone Natura 2000

- Projet lié à la gestion du site
- Une évaluation des incidences conformément à l'article 32 de la loi du 18 juillet 2018
  - Une évaluation sommaire des incidences (article 32 §2, 1°)
  - Une évaluation des incidences (article 32 §2, 2°)

#### + En cas de projet affectant un biotope article 17

- Une identification précise des biotopes protégés, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable élaborée par une personne agréée
- Une évaluation des éco-points élaborée par une personne agréée

#### + En cas des mesures d'atténuation ou d'une dérogation à la protection des espèces

- Une indication des espèces concernées par une personne agréée
- Une description de la nature et de la durée des opérations envisagées élaborées par une personne agréée

### Lieu, date et signature

Diekirch , le 15 NOV. 2021 Signature : \_\_\_\_\_

**Le dossier complet (en 4 exemplaires) est à envoyer à l'adresse suivante :**

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable  
Service des autorisations  
L-2918 Luxembourg

